



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 2 octobre 2019

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusé : PREVOST Eric, VITRY Sandrine, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne

Secrétaire de séance : DE LA HITTE Edouard

Pouvoir : M. PREVOST donne pouvoir à M. BOURCET
Mme VITRY donne pouvoir à Mme LECHAT
Mme CHENIN-HAUVILLE donne pouvoir à M. VASSEUR

ORDRE DU JOUR

Devis réseau pluvial rue Flandres Dunkerque

M. le Maire explique que les racines des arbres qui se trouvent dans la cour de l'école des Sources ont envahi une partie du réseau pluvial de la rue Flandres Dunkerque. Par conséquent, le réseau étant obstrué, il ne joue plus son rôle et l'eau se retrouve dans la rue et génère des inondations pour les riverains. Les arbres ont été abattus mais il convient maintenant de refaire cette partie de réseau sur un linéaire de 20 mètres.

Deux devis nous sont parvenus :

SARL Lhomer : 4 389.60 euros TTC

Démo TP : 4 542.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL Lhomer pour la réfection de 20 mètres linéaires de réseau pluvial dans la rue Flandres Dunkerques.

Indemnités du Trésorier

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : Mme Marie-Claude DUCHESNE est attribuée annuellement.

Pour 2019, le montant de ces indemnités s'élève à 429.19 euros brut pour l'indemnité de conseil et 45,73 euros brut pour l'indemnité de confection du budget. Ce montant est calculé sur le montant des dépenses des 3 derniers exercices, avec des proratisations par tranche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : Mme Marie-Claude Duchesne.

Demande de subvention classe de neige – Ecole des Sources

La classe de neige 2020 aura lieu du 5 au 14 janvier à Valloire (73). Le coût total du séjour est de 626 euros par enfant. 8 enfants de Moulins-la-Marche participeront à ce voyage. Une demande de subvention de 160 euros par enfant est sollicitée auprès de la commune, soit un montant total de 1 280 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 1 280 euros pour la classe de neige 2020.

Convention avec le GDSCO

Lors de la réunion de conseil municipal du 15 mai dernier, il avait été décidé que la commune de Moulins-la-Marche participerait à la destruction des nids de frelons asiatiques sur la même base que le Conseil Départemental à savoir une aide de 33% du coût TTC de la facture du prestataire pour la destruction des nids, plafonnée à 50euros, sur présentation de la facture acquittée.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornais propose une convention avec la commune pour l'instruction des dossiers, la validation des autorisations de prise en charge, la réception et le contrôle des factures de destructions et le versement de la participation communale. La Commune remboursera le GDSCO mensuellement sur présentation des noms et prénoms des bénéficiaires, des coordonnées géographiques de l'intervention, de la date d'intervention et du nom de l'entreprise ayant réalisé la destruction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention.

Divers

M. le Maire présente l'étude concernant les travaux de la rue Jean Gabin. Cette étude émane des services Orne Métropole. Des plans avec différentes variantes ont été établis. Un débat s'est engagé sur la nature des travaux.

A l'issue de ce débat, il ressort les points suivants :

- Le stationnement devant la coopérative Agrial doit être prévu avec une chaussée pouvant supporter des poids lourds.
- Le stationnement prévu face au 12 rue Jean Gabin va créer un rétrécissement de chaussée, deux véhicules légers pourront-ils alors se croiser ? La longueur de ce stationnement devra peut-être être réduite.
- L'aménagement du carrefour avec la rue du Stade : La giration des poids lourds semble compliquée. L'étude présente trop d'espaces verts. La zone de stationnement située à proximité des Tilleuls a disparu, c'est à regretter. Cette zone représente en effet un stationnement de proximité pour les commerces du cœur de bourg. Il est intéressant de la conserver. Le fait de faire un cheminement piétonnier sous les tilleuls pourrait être envisagé sous forme de terrasse en bois.
- L'enveloppe globale du budget est élevée.

Les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Celle-ci a d'ores et déjà été louée et l'amélioration acoustique est notable.

Le repas des Aînés aura lieu le lundi 11 novembre à la salle des fêtes.

M. de la Hitte regrette de ne pas pouvoir être présent à cette cérémonie.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal d'un sinistre qui a eu lieu à l'école des Sources. Lors d'une livraison de fioul, la citerne a débordé entraînant une pollution du sol due à des infiltrations. Ce sinistre est géré par la Communauté de communes des Pays de L'Aigle.

L'inauguration du cinéma a eu lieu le vendredi 14 septembre en présence de Florence Moncorgé-Gabin. La diffusion de son film « Le passager de l'été » a fait salle comble. Un vin d'honneur a clôturé la soirée.

Une « inauguration » avec la pose de la première pierre de l'agrandissement de la maison médicale aura lieu le jeudi 7 novembre à 15h sur place, en présence du Sous-préfet.

Les structures de l'ancienne aire de jeux ont été démontées. Les nouveaux modules seront installés durant deuxième quinzaine d'octobre.

Questions diverses

M. de la Hitte souhaite savoir où en est le projet intercommunautaire de complexe culturel.

Le permis de construire a été déposé.

M. Prunier se plaint de problèmes liés à la distribution du courrier.

Une suppression de plusieurs tournées, une modification d'emploi du temps et des arrêts maladies ont impliqué des difficultés, pour les facteurs, à assurer correctement la distribution. En tout état de cause, les facteurs ne sont pas la cause de ces désagréments. M. le Maire propose de rédiger un courrier à la direction de La Poste pour remonter cette situation.

M. Prunier annonce qu'une exposition « Les trains du Pays d'Ouche » va avoir lieu à l'espace des Tanneurs à L'Aigle pendant le mois de novembre.

M. Fardoit s'est renseigné pour l'acquisition d'une étagère range-assiettes pour la salle des fêtes. Cette acquisition est validée.

Mme Hayère souhaiterait que les bancs soient installés au niveau du parvis de l'église et du Monument au Morts. Il faut revoir l'implantation de ceux-ci ainsi que la mise en place d'une poubelle.

Mme Lechat demande à ce que le miroir qui se trouve sur la façade du 31 grande rue soit remplacé rapidement afin d'assurer la sécurité des automobilistes.

Prochaine séance le 6 novembre 2019.

Levée de séance à 22h00.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

DE LA HIITE Edouard

PRUNIER Patrick

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie

VASSEUR Dominique